

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15

Etaients présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°12), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport n°12), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au rapport n°41 inclus), Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du rapport n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°33 inclus), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°43 inclus), Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°12), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crète : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du rapport n°10 et jusqu'au rapport n°36 inclus) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport n°36 inclus) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noirôte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : Mme Emmanuelle BAVEREL Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°18) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaients absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Sadia GHARET, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Claude VARET Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Olivier LEGAIN

Procurations de vote : M. Thomas JAVAUX à M. Romain VIENET, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (à partir du rapport n°34), Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir du rapport n°44), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, M. Henri BERMOND à M. Emile BOURGEOIS, M. Roger BOROWIK à M. Benoît VUILLEMIN, M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Bernard LOUIS à M. René BLAISON, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Valérie MAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR (jusqu'au rapport n°17 inclus), M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER

Delibération n°2022/006176

Rapport n°44 - Convention de partenariat en vue de l'organisation du Hacking Health de Besançon

Convention de partenariat en vue de l'organisation du Hacking Health de Besançon

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Promotion Economique-Prospection »	Montant prévu au BP 2022 : 217 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Le Hacking Health de Besançon a été initié dans la foulée de la labellisation «French Tech Health Tech-Medtech Biotech Bourgogne Franche-Comté » en 2017, pour stimuler l'innovation dans le domaine de la santé, faire émerger des projets dormants et susciter autant que possible la création de startups sur le territoire. La présente convention de partenariat a pour objet de définir les rôles et engagements mutuels des quatre co-organisateurs : GBM, le CHU, FC Innov et l'UFC pour les années 2022 et 2023 et d'acter le versement d'une subvention de 15 000 € à la manifestation par GBM.

I. Un bilan positif des éditions précédentes

Six événements ont été organisés depuis 2017 par Hacking Health Besançon :

- 5 marathons en présentiel.
- 1 « collaborathon » en ligne durant le premier confinement.
- 115 problèmes ont trouvé une solution.
- 1 entreprise a été créée : Shine Medical.
- 3 startups ont été créées ou sont en cours de création.
- 1 brevet a été déposé.
- 39 projets sont toujours en cours de développement (36 %).
- 30 ateliers de formation ont été réalisés pour préparer les lanceurs de défis.
- 15 ateliers ont permis de soutenir les projets au sein de la Couveuse.
- Plus de 1.200 participants ont été sensibilisés à l'innovation ouverte

L'édition 2021 s'est déroulée en deux temps : le Showroom de l'innovation a eu lieu le 23 septembre au CHU Jean Minjoz et le Marathon d'innovation a eu lieu du 1er au 3 octobre à l'UFR Santé aux Hauts-du-Chazal.

Le premier a permis de présenter dix projets dont la plupart sont arrivés à un stade de développement avancé. Le contact direct avec les soignants et les patients du CHU a été très riche. Le second a permis aux participants de contribuer à la résolution de vingt-deux problématiques présentées par des patients, des professionnels de santé et pour la première fois par une entreprise : Coltène MicroMéga.

Autre nouveauté, le Hacking Health était jumelé cette année avec le Congrès national de chirurgie maxillo-faciale et cinq défis étaient portés par des chirurgiens de cette spécialité venus de Caen, Nantes, Clermont-Ferrand, Paris et Besançon. En outre, le doyen de la faculté d'odontologie de Nancy et deux de ses enseignants ont également participé.

II. Pour 2022 et 2023, le Hacking Health Besançon sera porté par FC'Innov en partenariat avec GBM, le CHU et l'UFC

Initié par Grand Besançon Métropole en 2017, le Hacking Health Besançon vivra cette année sa sixième édition du 14 au 16 octobre. L'événement demeure le plus important marathon d'innovation ouverte en santé de la Région et l'un des plus importants en France. Il permet de faire émerger des projets dormants auprès de professionnels de santé, de patients ou d'aidants. Depuis l'an dernier, il a également ouvert la possibilité aux entreprises sponsors de l'événement de déposer des défis, avec succès.

Chaque année, le rendez-vous attire 400 personnes pour contribuer à élaborer des solutions à une bonne vingtaine de « défis » touchant les domaines du numérique en santé, les univers du soin, de l'autonomie et du handicap.

L'événement continue à se développer, notamment en élargissant encore le recrutement des participants, et en renforçant ses partenariats avec les établissements hospitaliers et de soins, et l'écosystème économique et de recherche du Grand Besançon et au-delà.

Jusqu'ici, Hacking Health Besançon était co-organisé par GBM, le PMT (Pôle des Microtechniques) et le CHU de Besançon. En fin d'année dernière, le PMT a fait savoir qu'il ne serait pas en capacité de tenir son rôle assurant notamment l'administration générale de l'événement, en raison d'une surcharge d'activités à l'automne.

Soutien affirmé depuis l'origine de l'événement, l'Université de Franche-Comté a souhaité prendre une place plus opérationnelle dans l'organisation du marathon, et a également proposé l'implication de « sa » fondation : FC Innov. Cette dernière a pour principal objectif d'assurer le transfert de technologie entre le laboratoire Femto-ST et le monde économique.

Ainsi, à partir de cette année, les quatre co-organisateur du Hacking Health Besançon sont : GBM, FC'Innov, le CHU et l'UFC. FC'Innov étant plus particulièrement en charge du portage de l'administration générale de la manifestation.

III. Une convention de partenariat liant les quatre co-organisateur

Le présent rapport vise à approuver la nouvelle convention de partenariat qui a pour objet de définir les rôles, apports, contributions et engagements mutuels de GBM, du CHU de Besançon, de FC Innov et de l'UFC dans le cadre de l'organisation du « Hacking Health » de Besançon et de son showroom de l'innovation, qui aura lieu cette année le 2 juin au CHU.

GBM contribuera ainsi aux rencontres mensuelles visant la définition de la stratégie de communication et des relations presse, à la conception de documents à leur impression. Elle mettra également à disposition de l'événement les moyens humains et techniques du Fablab de Planoise et mobilisera du personnel pour assurer l'organisation de l'espace de convivialité.

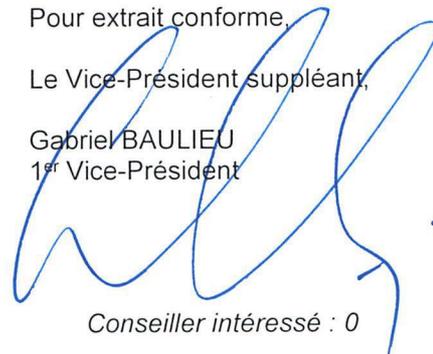
En outre, pour 2022, GBM verse une subvention de 15 000 € au budget général de l'événement géré par FC Innov. Pour 2023, la subvention sera de 15 000 € également, sous réserve du vote des crédits correspondants. Le budget prévisionnel pour 2022 s'établit à 81 800 €. En complément de la subvention de GBM, les recettes sont les suivantes :

- 42 000 € de financements privés
- 4 800 € de frais d'inscription
- 5 000 € de financement par le CHU
- 5 000 € de financement par l'UFC
- 10 000 € de subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - le contenu de la convention de partenariat liant les quatre co-organisateur du Hacking Health pour les années 2022 et 2023 ;
 - l'attribution d'une subvention de 15 000 € à FC'Innov par GBM en vue de l'organisation du Hacking Health 2022 ;
 - l'attribution d'une subvention de 15 000 € à FC'Innov par GBM en vue de l'organisation du Hacking Health 2023, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre Grand Besançon Métropole, le CHU de Besançon, FC Innov et l'Université de Franche-Comté
en vue de l'organisation du HACKING HEALTH DE BESANCON

La présente convention est conclue

ENTRE :

GRAND BESANCON METROPOLE,

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, représentée par sa Présidente Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole du 23 juin 2022

Ci-après désignée « **GBM** »,

d'une part,

Et

Centre Hospitalier Universitaire de Besançon,

Etablissement public de santé, dont le siège est situé 3, Boulevard Alexandre Fleming, 25000 Besançon, représenté par Mme Chantal CARROFFO, sa Directrice Générale,

Ci-après désigné « **CHU Besançon** »

d'autre part,

Et

FC Innov,

Fondation Partenariale dont les statuts ont été publiés au BO-ESR-27-6-2013_258859, SIRET 794 326 116 00025, dont le siège social est situé 15B avenue des Montboucons 25000 BESANCON, représentée par son Président, Laurent LARGER

Ci-après désignée « **FC Innov** »

d'autre part,

Et

L'Université de Franche-Comté,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est 1 rue Goudimel, 25030 BESANCON Cedex, n° SIREN 192 512 150, code APE 8542Z, représentée par le Professeur Macha WORONOFF, sa Présidente.

Ci-après désignée « **UFC** »,

d'autre part,

Exposé des motifs

Soucieuse de stimuler l'innovation ouverte en santé, Grand Besançon Métropole a pris l'initiative en 2016 d'organiser un marathon d'innovation baptisé Hacking Health Besançon(HH). L'événement s'inspire et contribue au mouvement « Hacking Health » né à Montréal en 2012. Il s'inscrit dans la feuille de route du réseau French Health Tech de Besançon.

L'événement bisontin a rapidement convaincu un ensemble de partenaires au premier rang desquels figurent le CHU de Besançon et l'Université de Franche-Comté qui se sont impliqués dans l'organisation et le pilotage de l'événement. En cinq ans, cinq marathons ont été mis en œuvre en présentiel et un en ligne, ainsi que trois showrooms de l'innovation.

L'UFC et la fondation FC Innov souhaitent s'impliquer plus fortement dans l'organisation de l'événement afin d'augmenter encore sa qualité et amplifier son rayonnement. En outre, FC Innov assure le portage de l'organisation du Hacking Health afin d'en assurer la pérennité.

Il est convenu ce qui suit :

I. Objet

La présente convention a pour objet de définir les rôles, apports, contributions et engagements mutuels de GBM, du CHU de Besançon, de FC Innov et de l'UFC dans le cadre de l'organisation du « Hacking Health » de Besançon et de son showroom de l'innovation, et d'en assurer la pérennité.

II. Participation respectives des co-organisateurs

II.1 : Organisation générale :

La manifestation est co-organisée de façon concertée entre les quatre partenaires signataires de la convention. L'équipe organisatrice est constituée autour d'un noyau dur représentant les quatre co-organisateurs, et s'ouvre volontairement à de nombreuses collaborations, notamment FEMTO-ST, l'ISIFC, l'AER, et d'autres personnalités qualifiées s'investissant toutes bénévolement dans l'organisation du Hacking Health.

En outre, une équipe « communication » spécifiquement dédiée au Hacking Health est composée de quatre chargées de communication émanant chacune des structures co-organisatrices.

II.2 : Apports et contributions de GBM :

Instigatrice de l'événement, GBM souhaite perpétuer encore l'esprit collaboratif qui prévaut au sein du Hacking Health en élargissant le cercle des co-organisateurs pour transmettre son savoir-faire en la matière et assurer son développement et sa pérennité.

GBM contribue par des rencontres mensuelles à la définition de la stratégie de communication et aux relations presse du HH, à la conception des documents qui lui sont liés et à leur impression. Elle met également à disposition de l'événement les moyens humains et techniques du Fablab de Planoise. En outre, elle mobilise du personnel pour assurer l'organisation de l'espace de convivialité.

Pour 2022, GBM verse une subvention de 15.000 € au budget général de l'événement géré par FC Innov. Pour 2023, la subvention sera de 15 000 € également, sous réserve du vote des crédits correspondants.

II.3 : Apports et contributions du CHU de Besançon :

Le CHU contribue au Hacking Health de Besançon notamment par l'accueil et la co-organisation du Showroom de l'Innovation dans ses murs, et l'implication forte de son Centre d'investigation clinique dans l'organisation et le coaching des participants au marathon d'innovation ouverte. Il contribue à la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de communication du Hacking Health, et développe une communication interne propre à faire émerger des projets, et à inciter son personnel à y participer.

Il met également à disposition du personnel pour assurer le bon fonctionnement du Showroom de l'innovation. Enfin, il apporte 5.000 € au budget général de l'événement.

II.4 : Apports et contributions de FC Innov :

La fondation « FC Innov » assume l'organisation générale de l'événement, son portage financier et son administration en concertation avec les co-organisateurs. Elle pilote en direct ou au travers de prestations les fonctions d'animation de l'équipe organisatrice et de l'équipe communication, la gestion du budget, la recherche de sponsors et partenaires, de porteurs de défis et de participants et la promotion des événements Hacking Health Besançon. Elle associe étroitement les co-organisateurs, rend compte de l'évolution du projet, propose de nouvelles pistes d'organisation au besoin. En outre, elle conventionne avec Hacking Health Global à Montréal, et assure les liens avec le mouvement international.

Elle met à disposition de l'événement les compétences de trois personnes dans les domaines de l'administration générale, la communication et l'organisation de l'événement, soit l'équivalent de cinq mois d'ETP. Cet apport est valorisé comme une contribution de 20.000 € au budget de la manifestation.

II.5 : Apports et contributions de l'UFC :

Impliquée dès l'origine dans l'événement, l'Université de Franche-Comté FC participe également à l'organisation du Hacking Health notamment au travers de l'implication constante des représentants de l'ISIFC et de Biotika, la mobilisation d'experts lors de l'événement, et la mise à disposition gracieuse des locaux de l'UFC Santé qui accueille le marathon d'innovation ouverte en santé. Une personne du service communication contribue à la cellule communication du Hacking Health.

Enfin, elle apporte 5.000 € au budget général de l'événement.

III. Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre des exercices 2022-2023. Elle prend effet à compter de sa date de signature par les parties et cessera au plus tard le 31 décembre 2023.

IV. Obligations des partenaires

IV.1 Obligations communes :

Les quatre partenaires co-organisateur de l'événement s'engagent à mettre à disposition de l'événement les moyens humains et matériels décrits au paragraphe II.

Ils s'engagent à coopérer et œuvrer ensemble pour la réussite du Hacking Health Besançon, notamment en participant activement au sein de l'équipe de pilotage.

Lors de chaque communication sur l'événement, chacun s'engage à préciser que celui-ci est co-organisé en collaboration avec les trois autres partenaires. De même, chacun s'engage à prévenir et associer ses partenaires préalablement à toute organisation de cérémonie presse, protocolaires, etc.

IV.2 Obligations de FC Innov :

FC Innov s'engage à gérer le budget de la manifestation en concertation avec ses partenaires et en application des décisions prises collégalement entre les quatre co-organisateur. Le budget prévisionnel de l'édition 2022 est joint en annexe. FC Innov s'engage à respecter les règles comptables en vigueur et à affecter au budget de l'événement l'ensemble des sommes perçues au titre du sponsoring, du mécénat ou par subvention à l'intention du Hacking Health.

Elle s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Elle s'engage à transmettre un bilan d'activité et un compte-rendu financier de l'événement dans les quatre mois suivants le HH.

IV.3 : Versement des subventions

La subvention de GBM est versée en deux fois.

Pour l'année 2022, un premier versement de 80 % est effectué à la signature par l'ensemble des parties de la présente convention et un deuxième versement de 20 % intervient à la suite de la transmission du bilan d'activité et du compte-rendu financier.

Pour l'année 2023, le versement est effectué comme suit :

- Un premier versement de 80% intervenant à la suite du vote du budget au cours du premier semestre.
- Un deuxième versement de 20 % intervenant à la suite de la transmission du bilan d'activité et du compte-rendu financier.

En cas d'annulation du Hacking Health, les parties se rapprocheront afin de s'accorder sur l'ajustement des subventions au prorata du budget réalisé et des dépenses engagées par l'ensemble des parties.

V. Perspectives

Les partenaires souhaitent également assurer la pérennité de l'événement. La période de deux ans de la présente convention doit permettre la transmission du savoir-faire organisationnel de l'événement au personnel de « FC Innov », qui souhaite devenir à terme le pilote général du Hacking Health de Besançon.

VI. Retrait du partenariat

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée à l'égard de la ou des parties concernées, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Chaque partie peut mettre fin à sa participation au présent partenariat avant son terme moyennant l'envoi à l'ensemble des autres partenaires d'une lettre recommandée avec AR avec un préavis de trois mois.

L'ensemble des parties se rapprocheront afin d'évaluer la possibilité de poursuivre ou non le présent partenariat, le cas échéant en en redimensionnant le projet.

VII. Modifications de la présente convention

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

VIII. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention qui ne saurait être résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

Fait en quatre exemplaires à Besançon, le

Le Président de FC Innov

La Directrice Générale du CHU

Laurent LARGER

Chantal CARROGER

La Présidente de l'UFC

La Présidente de GBM

Pr Macha WORONOFF

Anne VIGNOT

Projet